

## Avis publics



### ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

#### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

##### PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 01-279-60

**AVIS** est par les présentes donné aux personnes intéressées par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement a adopté lors de sa séance tenue le 1<sup>er</sup> avril 2019, le projet de règlement numéro 01-279-60 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie (01-279) » afin d'assurer la concordance au Plan d'urbanisme et d'interdire certains usages commerciaux et industriels dans les zones 0613 et 0616.

Une assemblée publique de consultation sera tenue, concernant ce projet de règlement, le 1<sup>er</sup> mai 2019 à 19 h au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de l'arrondissement ou un autre membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

En résumé, l'objet du présent projet de Règlement vise à modifier le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) afin :

- d'assurer la concordance du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie* (01-279) au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047) en terme de densité de construction minimale;
- d'interdire certaines activités commerciales et industrielles pouvant générer des nuisances.

Ce projet de résolution vise les zones 0613 et 0616, ci-après illustrée en annexes.

Ce projet de règlement contient des dispositions s'appliquant uniquement aux zones visées.

Le 4<sup>e</sup> paragraphe de l'article 1 de ce projet de règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal de l'arrondissement, situé au 5650, rue D'Iberville, 2<sup>e</sup> étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30.

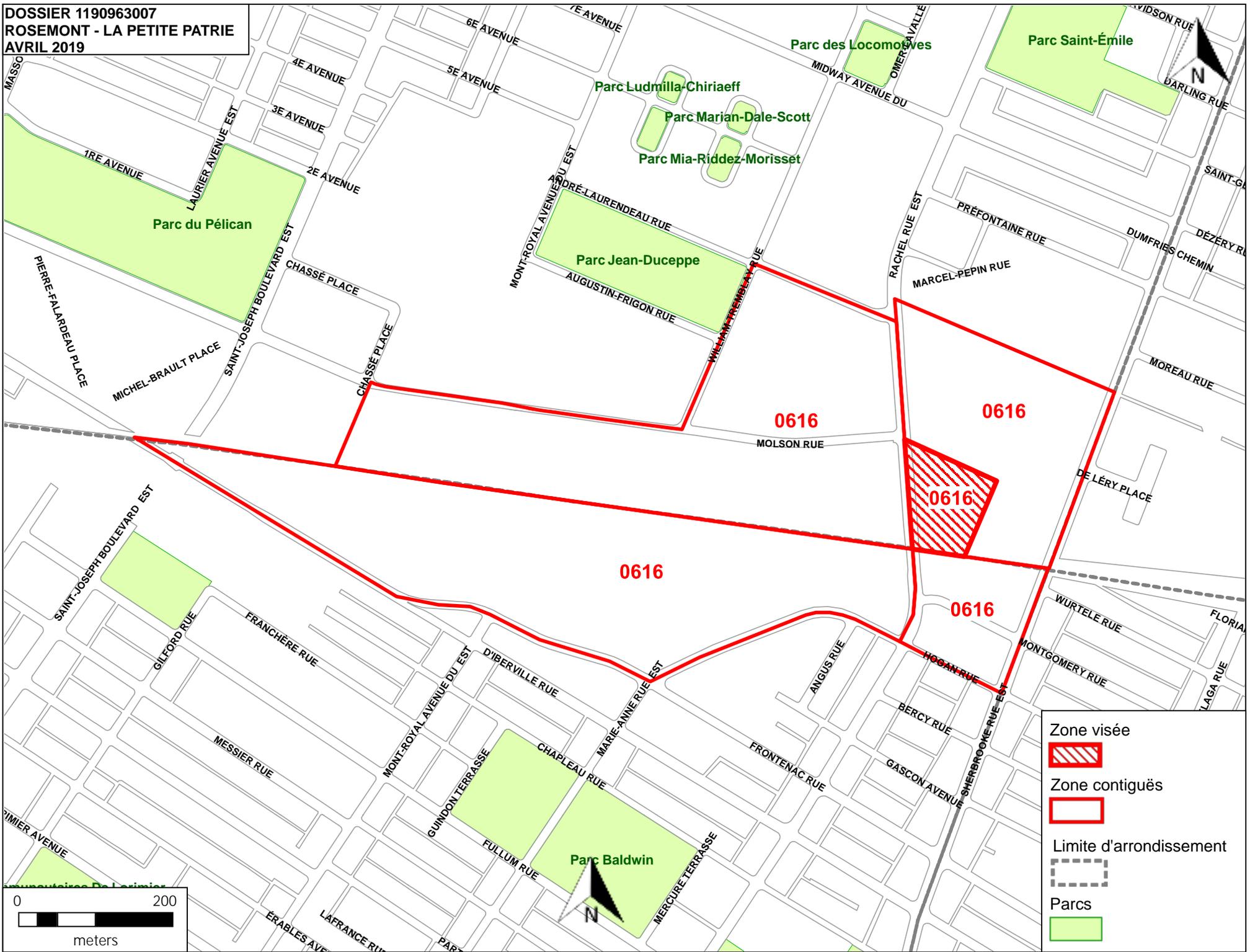
Le projet de règlement est également joint en annexe du présent avis.

Fait à Montréal, ce 5 avril 2019

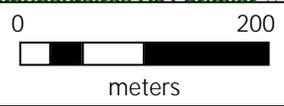
---

Arnaud Saint-Laurent  
Secrétaire d'arrondissement





Zone visée  
  
Zone contiguës  
  
Limite d'arrondissement  
  
Parcs  

**VILLE DE MONTRÉAL  
ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT—LA PETITE-PATRIE  
RÈGLEMENT 01-279-60**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE  
L'ARRONDISSEMENT ROSEMONT—PETITE-PATRIE (01-279)**

**VU** l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec (R.L.R.Q., c. C-11.4);

**VU** l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., A-19.1)

À la séance du \_\_\_\_\_, le conseil de l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie décrète :

1. L'annexe A de ce règlement est modifiée :

- 1° le feuillet Z-2 du plan intitulé « Zones » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe A au présent règlement.
- 2° le feuillet H-2 du plan intitulé « Limites de hauteur » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe B au présent règlement.
- 3° le feuillet TID-2 du plan intitulé « Taux d'implantation et densités » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe C au présent règlement.
- 4° le feuillet U-2 du plan intitulé « Usages prescrits » de l'annexe A de ce règlement est modifié tel qu'il est illustré par le feuillet joint en annexe D au présent règlement.

**ANNEXE A**  
EXTRAIT DU FEUILLET Z-2 DU PLAN INTITULÉ « ZONES »

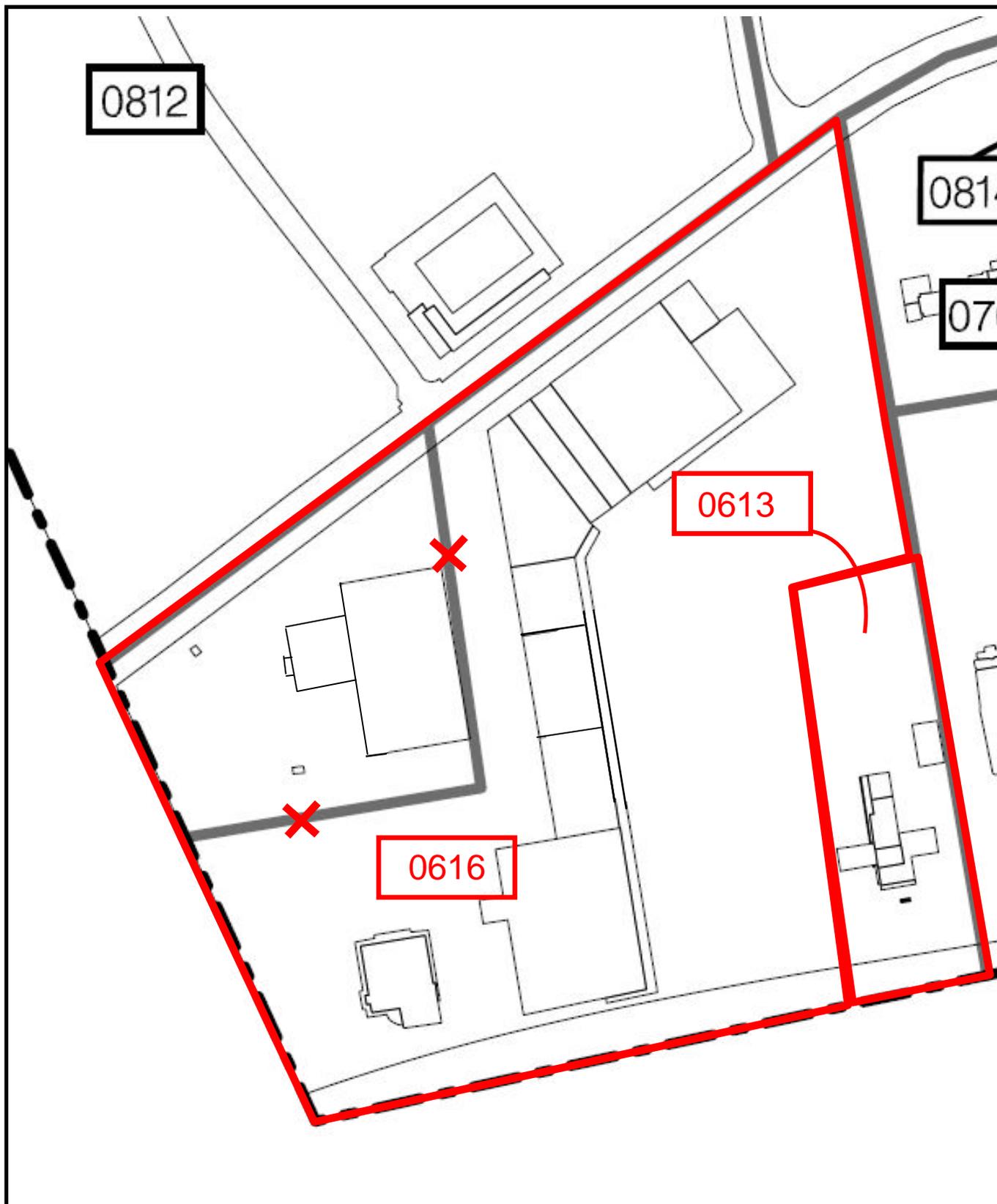
**ANNEXE B**  
EXTRAIT DU FEUILLET H-2 DU PLAN INTITULÉ « LIMITES DE HAUTEUR »

**ANNEXE C**  
EXTRAIT DU FEUILLET TID-2 DU PLAN INTITULÉ « TAUX D'IMPLANTATION ET DENSITÉS »

**ANNEXE D**

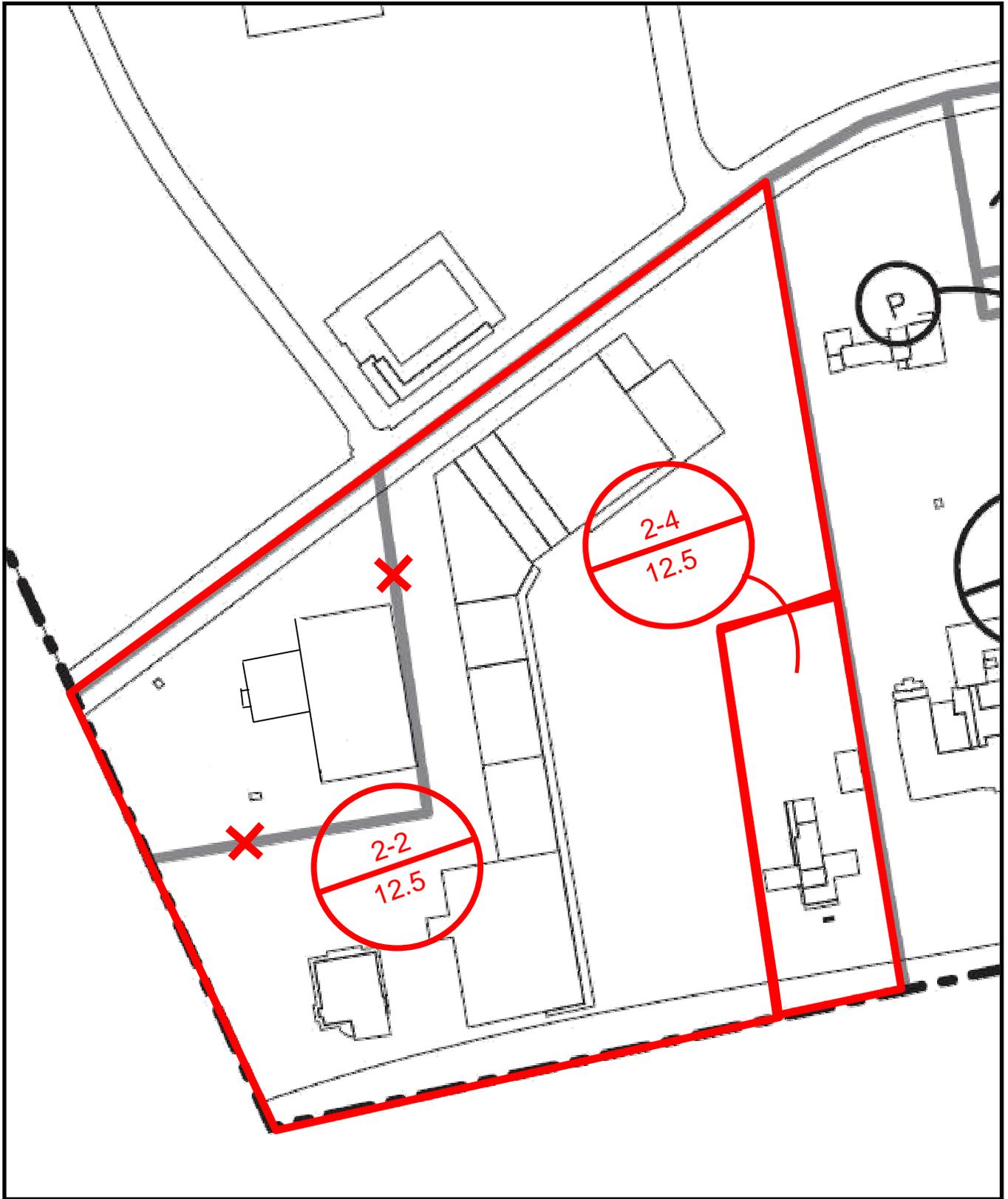
EXTRAIT DU FEUILLET U-2 DU PLAN INTITULÉ « USAGES PRESCRITS »

PROJET



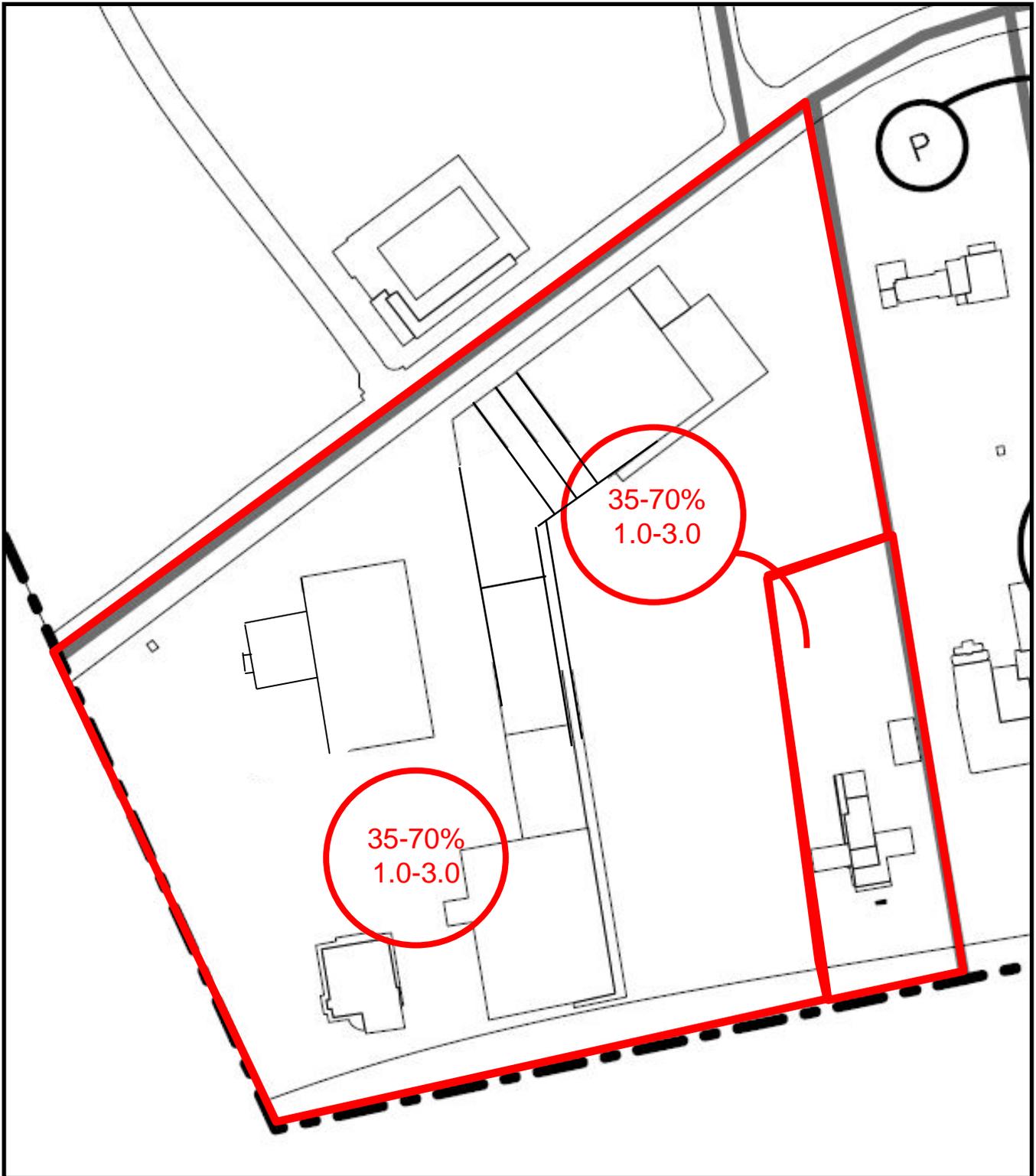
ROSEMONT / PETITE-PATRIE  
ANNEXE A – EXTRAIT DU FEUILLET Z-2  
DU PLAN INTITULÉ « ZONES »

(03-2019)  
dossier 1190963007



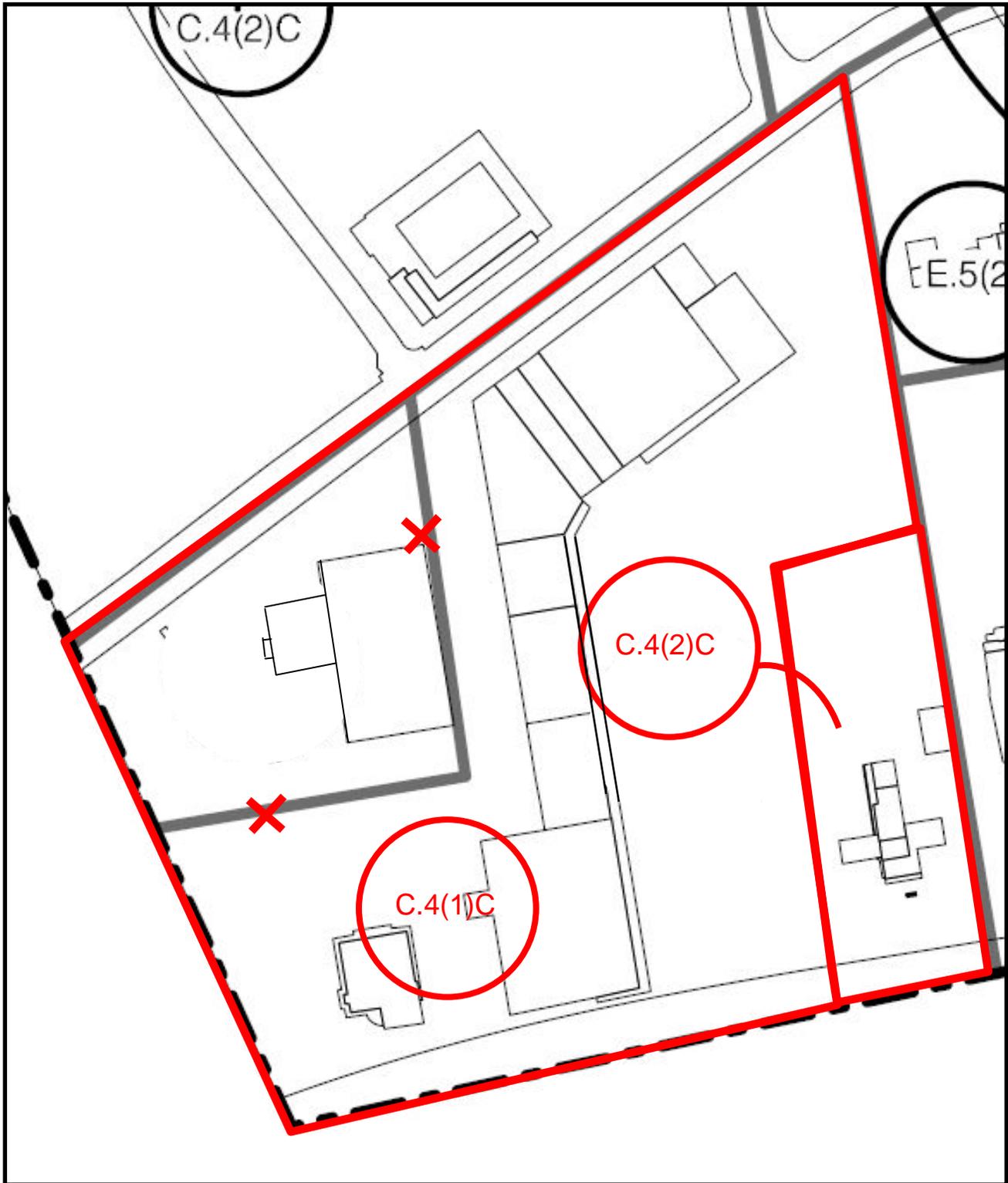
ROSEMONT / PETITE-PATRIE  
ANNEXE B – EXTRAIT DU FEUILLET H-2 DU  
PLAN INTITULÉ « LIMITES DE HAUTEUR »

(03-2019)  
dossier 1190963007



ROSEMONT / PETITE-PATRIE  
ANNEXE C – EXTRAIT DU FEUILLET TID-2 DU PLAN  
INTITULÉ « TAUX D'IMPLANTATION ET DENSITÉS »

(03-2019)  
dossier 1190963007



ROSEMONT / PETITE-PATRIE  
ANNEXE D – EXTRAIT DU FEUILLET U-2 DU  
PLAN INTITULÉ « USAGES PRESCRITS »

(03-2019)  
dossier 1190963007